

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 597

présenté par
M. Daniel

ARTICLE 11

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Cette mission d'évaluation peut notamment associer le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de proposer que le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques soit associé aux missions d'évaluations menées dans le cadre de cette loi.